



## Appel à cotisation 2023

Cher(e)s adhérent(e)s et futur(e)s adhérent(e)s,

Nous vous espérons en bonne santé ainsi que vos proches à l'issue de cette année 2022 marquée entre autres à l'international par des régressions

quant à la santé génésique et aux droits des femmes dans les pays en guerre mais aussi outre atlantique avec la suppression de l'arrêt historique "Roe v.wade" rendu par la cour suprême des Etats-Unis en 1973 pour garantir aux américaines le droit à l'avortement.

- En France, l'année 2022 a vu émerger de nouvelles mesures en faveur de l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse.
- Dans le prolongement de la validation par la HAS de la pratique de l'IVG par méthode médicamenteuse hors établissement de santé jusqu'à 9 SA en 2021, la loi visant à renforcer le droit à l'avortement promulguée le 2 mars 2022 l'a pérennisée au-delà de l'état d'urgence sanitaire, et l'a rendue possible, tout ou partie en téléconsultation.

Cette loi a également étendu le délai de recours à l'IVG à 14 semaines de grossesse, ainsi que la possibilité de réalisation des IVG instrumentales par les sages-femmes, mesure dont nous attendons les décrets d'application courant 2023

Dans l'attente de ces décrets, l'expérimentation de cette pratique a pu démarrer dans certains centres après la publication d'une première liste d'établissements complétée fin décembre par une seconde liste réunissant au total 26 centres expérimentateurs répartis sur tout le territoire Français. Nous souhaitons qu'avant même l'issue de cette expérimentation de 3 ans la pratique soit pérennisée pour les sages-femmes et qu'elles puissent les réaliser jusqu'au terme légal au même titre que les médecins.

- Nous avons poursuivi plus que jamais notre travail auprès des instances politiques et institutionnelles afin de faire progresser les législations et recommandations nécessaires à ces améliorations.
- Les mesures en faveur d'un accès libre à la contraception d'urgence hors prescription et gratuite pour toutes et tous ainsi qu'aux préservatifs qui devraient être mises en place début 2023 constitueront également un progrès dans l'accès à la contraception. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, et notamment dans l'accès à la contraception masculine ainsi que dans l'information à la vie affective et sexuelle dans les établissements scolaires, mesures dont la mise en place concrète reste encore très largement en dessous de ce qui est prévu par la législation.

Le projet de constitutionnalisation de la loi sur l'accès à l'IVG , adopté par l'Assemblée Nationale le 24 novembre et qui va être présenté au Sénat en Février 2023 sera , s'il est adopté , un élément important dans les mesures garantissant l'accès au droit à l'avortement dans notre pays. Il n'est pas moins que les réticences à ce projet nous rappellent une fois de plus que rien n'est acquis dans ce domaine et que la nécessité de maintenir notre vigilance et nos efforts reste entière.

Les prochaines journées de l'ANCIC se tiendront à La Réunion, en présentiel et distanciel compte tenu du lieu de ces journées, les 28 et 29 septembre

C'est pourquoi nous vous invitons à renouveler dès maintenant votre adhésion à l'Ancic et à encourager vos collègues à le faire.

Plus que jamais l'Ancic a besoin de vous toutEs!

### **Le bureau de l'ANCIC**

Coprésidentes : Laurence Danjou, Chrystel Mathurin-Bornat, Nathalie Trignol-Viguié

Secrétaire : Laura Marin Marin

Secrétaire adjointe : Chantal Birman

Trésorier : Michel Nény

Trésorière adjointe : Laurence Wittke